

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2023

Procès-verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice :	13
Nombre de Conseillers présents :	11
Nombre de Conseillers votants :	13
Date de convocation :	17 Mai 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE et Gérard VILLETTE « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Messieurs Lionel POINTARD, Maire, qui donne pouvoir à Madame Denise SOULAT et Guillaume CHEVALIER qui donne pouvoir à Madame Marie PETIT.

Madame Catherine HUPPE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. Ouverture de séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023
4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations
5. Rétrocession à la Commune de Brinon-sur-Sauldre des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon »
6. Bornage du CR16 et CR79
7. Modification du tracé GR® de Pays de Sologne
8. Engagement du projet numérotage et dénomination des voies

II. RESSOURCES HUMAINES :

9. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade
10. Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

III. FINANCES :

11. Demande de subvention exceptionnelle AS Sportive du Collège Gérard Philippe
12. Demande de subvention pour le Comice Agricole de la vallée des Sauldres
13. Frais de garde pour animaux errants

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h30.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Denise SOULAT propose de nommer Madame Catherine HUPPE en qualité de secrétaire de séance.

Madame la 1^{ère} adjointe, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Mars 2023 :

Denise SOULAT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 30 Mars 2023.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2023 à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Date de l'acte	N° acte	Service et Objet de la décision	Dépenses/Recettes
03/04/2023	2023-0034	Finances : Convention de financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) entre la commune de Brinon-sur-Sauldre et Amandine ROCHER agente d'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) communal	Stage théorique du 23/04/2023 au 30/04/2023 - 569.00 € Stage d'approfondissement du 23/10/2023 au 28/10/2023 - 459.00 €
03/04/2023	2023-0035	Finances : Convention d'intervention dans le cadre de l'action « Je m'bouge » Cher Emploi Animation – Accueil de Loisirs sans Hébergement 19 Avril 2023	Coût de la prestation - 130.00 € Adhésion 2023 - 7.50 €
03/04/2023	2023-0036	Finances : Fleurissement printemps 2023 – SAS Horticulture Gérard	2 449.60 € HT 2 708.48 € TTC
03/04/2023	2023-0037	Administration générale : Location de la parcelle de pré – Les Fausses rivières – Contrat de location avec l'EARL Agrinat Madame Angélique POEUF pour régularisation	56.00 € / an
03/04/2023	2023-0038	Finances : Achat d'un poste à souder semi-automatique Transsteel avec ses accessoires – Entreprise Setin	2 347.55 € HT 2 817.06 € TTC
03/04/2023	2023-0039	Finances : Vente du châssis « Stabi-link » Hervé Colombert	1 500.00 €

03/04/2023	2023-0040	Finances : Constitution d'une provision pour litiges et contentieux	10 000.00 €
04/04/2023	2023-0041	Finances : Remplacement du serveur informatique – Entreprise Cristal Informatique	3 871.56 € HT 4 645.87 € TTC
06/04/2023	2023-0042	Finances : Achat d'une lame d'usure pour la lame niveleuse Desvoys – Entreprise SCTI	559.00 € HT 670.80 € TTC
03/05/2023	2023-0043	Administration générale : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal – Mme Roselyne RICHARD	200.00 €
15/05/2023	2023-0044	Finances : Achat d'une débroussailleuse thermique – Etablissement Bernardon	741.34 € HT 889.61 € TTC
22/05/2023	2023-0045	Finances : Couverture des toilettes publiques à côté de l'Eglise suite aux dégradations – SARL Rocher	6 768.81 € HT 8 122.57 € TTC

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le conseil municipal.

Rapport d'activités 2022 du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne

Après son approbation par le comité syndical, le rapport d'activités 2022 doit faire l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre, Commune membre du Pays Sancerre Sologne en séance public.

Denise Soulat présente une synthèse de ce rapport.

↳ **Décision : Prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2022 du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.**

Denise Soulat fait un bref compte-rendu de ce rapport :

- Périimètre : le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne couvre 52 communes pour un nombre total d'habitants de 33 615.
- Equipe : La Présidente est Madame Laurence Renier. L'agent de développement est Carole VENIN, la chargée de mission à l'OPAH est Emmanuelle HELIARD, le chargé de mission mobilité est Nicolas JOUANIN jusqu'au 30 novembre 2022. Et la secrétaire- comptable est Christine PITAULT.
- Compétences obligatoires : Elaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre Sologne notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des contrats de Pays – Comité de Bassin d'emploi Aubigny-Belleville (l'économie d'emploi, l'économie touristique, l'environnement et les services à la population).
- Compétence optionnelle : le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sancerre Sologne (SCOT) : élaboration, suivi et révision.
- C'est notre représentation de la région Centre Val de Loire.
- Budget : participation des communes pour le budget primitif 2022 : 5.15 € par habitant auquel il faut ajouter la participation à la mission locale pour 1.20€/ hab.

- La mission locale du Pays Sancerre Sologne, en 2022, c'est 1 470 jeunes qui ont pris contact dont 666 jeunes accompagnés et 182 nouveaux inscrits et une augmentation de 13% d'accueil de nouveaux jeunes par rapport à 2021. Ce sont des jeunes sortis du système scolaire qui n'ont pas de diplômes et cet organisme essaye de les réinsérer dans le cycle professionnel.
- Tourisme :
 - Balisage des circuits équestres : Depuis 2017, avec le concours du CDTE 18, de la FFE et de l'association de Brinon « Les Amis des Chemins de Sologne », les 13 itinéraires ont été intégrés à la base régionale SIG (données GPS).
 - La route d'Artagnan - liaison Sancerre Chambord : projet en cours, évidemment associé avec les Amis des chemins de Sologne et les centres équestres locaux qui œuvrent au développement de l'offre de randonnées équestres sur son territoire, et qui a lancé une réflexion pour la création d'un axe équestre Sancerre- Chambord avec les partenaires locaux.
 - L'étude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo : l'étude s'est finalisée en juin 2022. Les Communautés de Communes choisissent de baliser trois nouveaux itinéraires thématiques : Nançay, Aubigny-sur-Nère -Argent-sur-Sauldre - Blancafort et Vailly- sur-Sauldre. Ce sont des boucles.

Patrick Migayron est étonné sur le coût des boucles, en plus celles-ci ne passent pas sur Brinon, Clémont et Sainte Montaine. Le syndicat mandate un cabinet d'étude de Montpellier pour faire des circuits vélo dans notre région où il y a quand même 4 ou 5 clubs vélo qui auraient pu faire les circuits gratuitement.

Le rapport d'activités est consultable en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne : <https://www.pays-sancerre-sologne.com/wp-content/uploads/2023/04/BILAN-ACTIVITES-SMPSS-2022.pdf>

Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale N°2023-0737 du 22 Mai 2023 relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « La Baronnière » sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont et exploitée par la SAS Entreprise CASSIER

Denise Soulat informe les membres du conseil municipal que l'arrêté d'autorisation relatif au renouvellement et à l'extension de la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « La Baronnière » sur les communes de Brinon-sur-Sauldre et Clémont et exploitée par la SAS Entreprise CASSIER, a été signé par le Préfet le 22 Mai 2023.

L'arrêté est affiché en mairie pour une durée minimum d'un mois, mais aussi consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Arretes-prefectoraux/Arretes-portant-autorisation-ou-refus-d-autorisation>

↳ **Décision : Prend acte que Madame la Présidente a porté connaissance au conseil municipal, la signature de cet arrêté préfectoral.**

5 - Délibération n° 2023-0046

Objet : Rétrocession à la Commune de Brinon-sur-Sauldre des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon »

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal :

Suite à un oubli dans la rédaction de l'acte de vente du 24 décembre 2010 entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et la société « Les Hauts de Brinon » concernant la rétrocession des espaces verts et des voiries, qui avait été prévue dans le compromis de vente du 19 février 2009, il y a lieu de procéder à la rédaction d'un acte de rétrocession chez le notaire.

Après accord entre les parties, il y a lieu d'effectuer une rétrocession à la Commune de Brinon-sur-Sauldre des parcelles G 1279 pour 2844 m² et G1262 pour 240 m² des voiries et des réseaux, à l'euro symbolique.

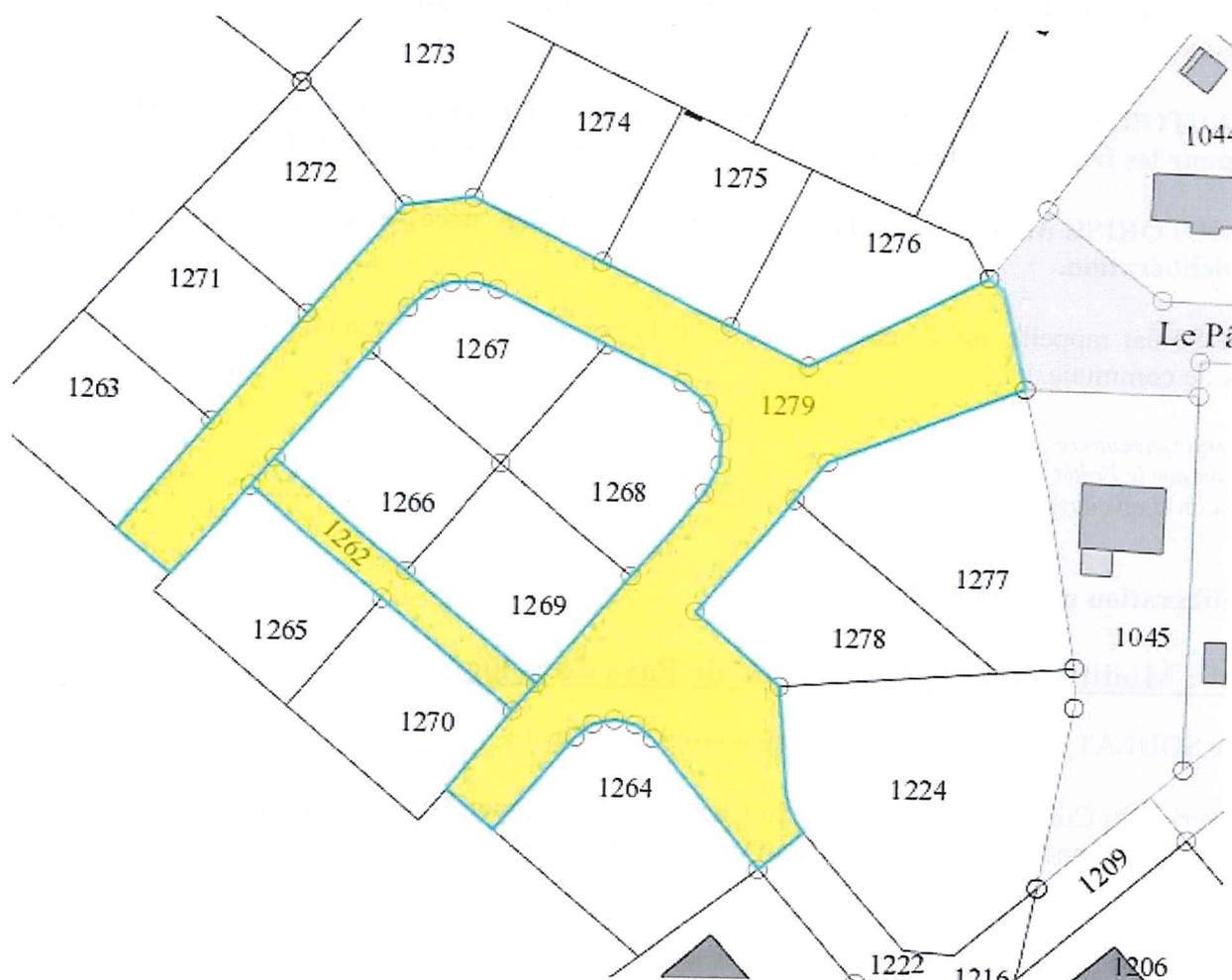
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Denise SOULAT propose au conseil municipal de régulariser cette situation en approuvant la rétrocession à l'euro symbolique au profit de la Commune de Brinon-sur-Sauldre, des parcelles cadastrées G1279 et G1262 appartenant à la société « Les Hauts de Brinon ». Elle précise que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Un extrait cadastral sera joint à cette présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon », référencées au cadastre G1279 et G1262, d'une superficie totale de 3 084 m², au profit de la Commune de Brinon-sur-Sauldre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rétrocession des voiries et réseaux du lotissement « Les Hauts de Brinon », qui sera dressé par le Notaire ;
- **ACCEPTTE** que les frais afférents à cette rétrocession soit à la charge de la Commune de Brinon-sur-Sauldre.



Sévérine Ducloux demande qui était le notaire de la Commune à l'époque. Denise Soulat lui répond Maître Jérôme Bonnard d'Argent-sur-Sauldre.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 24/05/2023
Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023*

6 - Délibération n° 2023-0047

Objet : Bornage du CR16 et CR 79

Denise SOULAT donne la parole à Catherine HUPPE, adjointe déléguée aux chemins ruraux.

Catherine HUPPE expose aux membres du conseil municipal que suite à une demande de la Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre pour établir une boucle de randonnée via le CR 16 et CR 79, mais aussi de pouvoir ouvrir sur le domaine communal le CR16 afin que les randonneurs ne passent plus sur le chemin privé, elle a missionné un géomètre du Cabinet SCP PERRONNET – LUCAS de Lamotte-Beuvron (41) pour établir un bornage de ces deux chemins ruraux (CR16-CR79).

Le devis de cette prestation est de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.

Denise SOULAT propose au conseil de missionner le Cabinet SCP PERRONNET – LUCAS pour établir le bornage ainsi que le PV de bornage du CR 16 et CR79, pour un montant de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder avec l'assistance d'un géomètre du Cabinet SCP PERRONNET – LUCAS au bornage du CR 16 et CR 79, afin de déterminer les limites, ce qui sera constaté par le Procès-verbal de bornage ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet SCP PERRONNET – LUCAS pour les frais de bornage d'un montant de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Denise Soulat rappelle aux conseillers que c'est la politique de la Commune de conserver les chemins ruraux de commune.

*Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 24/05/2023
Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023*

7 - Délibération n° 2023-0048

Objet : Modification du tracé GR® de Pays de Sologne

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal :

Un courrier du Comité Départemental du Cher de la Randonnée Pédestre a été reçu en mairie le 26 avril 2023, nous demandant de valider le nouveau tracé du GR® de Pays de Sologne. Une délibération avait déjà été prise le 25 janvier 1990, mais des modifications ont été apportées sur ce tracé.

Vu la demande en date du 26 avril 2023, présentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher (CDRP18) ;

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire proposé, dénommé : GR® de Pays de Sologne ;
Et concernés par la pratique de la randonnée pédestre, équestre, vélo tout terrain, tels que présentés sur les
5 documents annexés à cette présente délibération :

- Brinon-sur-Sauldre, tracé de l'itinéraire GR® de Pays de Sologne – Vue globale Commune ;
- Brinon-sur-Sauldre, tracé de l'itinéraire GR® de Pays de Sologne – Secteur OUEST ;
- Brinon-sur-Sauldre, tracé de l'itinéraire GR® de Pays de Sologne – Secteur NORD-EST ;
- Brinon-sur-Sauldre, tracé de l'itinéraire GR® de Pays de Sologne – Secteur CENTRE-EST ;
- Brinon-sur-Sauldre, tracé de l'itinéraire GR® de Pays de Sologne – Détail Bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

➤ **AUTORISE le CRDP 18 à créer l'itinéraire du GR® de Pays de Sologne et à réaliser le balisage sur les voies et chemins suivants empruntés par le dit itinéraire :**

- CR 71 – CR 18 – CR 58 – CR 22 – CR 42 – CR 3 – CR 5 – CR 7 – CR 85 – CR 86 – CR 87 –
CR 20 – CR 11 b – CR 11
- Chemins le long du Canal de la Sauldre
- Chemin de Grandvaux
- Rue de la Jacque
- Grande Rue
- Route d' Isdes
- Le Vivier
- CD 77 E
- CD 77

Et conformément aux normes de la charte officielle du balisage et de la signalisation – éditée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 (balisage rouge et jaune) ;

➤ **S'ENGAGE à :**

- **Conserver aux voies et chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert**
- **Ne pas les aliéner ;**
- **Maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées ;**
- **Prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...) ;**

➤ **DEMANDE en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher de bien vouloir inscrire les chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

8 - Délibération n° 2023-0049

Objet : Engagement du projet numérotage et dénomination des voies

Denise SOULAT expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux- dits et des maisons en dehors de l'agglomération faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Madame l'adjointe au Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100 % des foyers brinonnais et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La dénomination et le numérotage constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Denise SOULAT propose au Conseil Municipal de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune ;**
- **AUTORISE l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

II. RESSOURCES HUMAINES

9 - Délibération n° 2023-0050

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade

Denise SOULAT expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu la délibération N°2017-108 du 15 novembre 2017 déterminant les taux d'avancement de grade,

Vu la délibération N°2022-0121 du 19 Octobre 2022 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal en date du 10 Mai 2022,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par examen

professionnel ou par ancienneté, et le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Denise SOULAT propose de créer :

- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023 pour occuper les fonctions d'assistante administrative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **DECIDE de créer :**
 - ✓ **Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023 pour occuper les fonctions d'assistante administrative ;**
- **MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

10 - Délibération n° 2023-0051

Objet : Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Denise SOULAT expose au conseil municipal :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été validé par le conseil municipal le 15 novembre 2017 par la délibération N°2017-110.

Il a été mis à jour par délibérations : N°2019-0130 du 11 décembre 2019 et N°2022-0061 du 4 Mai 2022.

Celui-ci doit être mis à jour au moins une fois par an, puis soumis à l'avis de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) du Centre de Gestion du Cher.

L'assistante de prévention de la collectivité a soumis aux membres de la F3SCT la mise à jour de ce document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document est consultable en mairie

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la délibération N°2017-110 du conseil municipal en date du 15 novembre 2017 validant le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Vu la délibération N°2022-0061 du conseil municipal en date du 4 Mai 2022 approuvant la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,

Vu l'avis favorable de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) en date du 20 Mars 2023 sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales compte tenu des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

III. FINANCES

11 - Délibération n° 2023-0052

Objet : Demande de subvention exceptionnelle AS Sportive du Collège Gérard Philipe

Denise SOULAT donne lecture d'un courrier du principal et d'un professeur EPS et responsable de l'Association Sportive du collège Gérard Philipe d'Aubigny-sur-Nère.

Ils sollicitent la commune afin d'obtenir une aide financière suite à la participation de deux élèves de la Commune au Championnat de France d'équitation à Conches-en Ouche (Eure). Le Collège prend en charge les frais de transports des élèves.

Le coût par élève est 132 € pour les 3 jours.

Denise SOULAT propose au conseil Municipal de donner une subvention exceptionnelle de 264 €, compte tenu que deux élèves de Brinon-sur-Sauldre participent à ce Championnat de France d'équitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE de donner une subvention exceptionnelle de 264 € à l'Association sportive du Collège Gérard Philipe d'Aubigny-sur-Nère ;**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

12 - Délibération n° 2023-0053

Objet : Demande de subvention pour le Comice Agricole de la Vallée des Sauldres

Denise SOULAT donne lecture d'un courrier du Président de l'association du Comice Agricole de la Vallée des Sauldres.

Le comice agricole se déroulera les 9 et 10 Septembre prochain à Argent-sur-Sauldre, avec la participation des communes environnantes.

L'association sollicite les communes pour les aider financièrement pour cette manifestation. Un livret sera édité à près de 5 000 exemplaires afin d'informer la population du programme de ce week-end, mais aussi de présenter toutes les communes.

Denise SOULAT propose au conseil Municipal de donner une subvention de 500 € pour l'association du Comice Agricole de la Vallée des Sauldres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE de donner une subvention de 500 € à l'Association du Comice Agricole de la Vallée des Sauldres ;**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

13 - Délibération n° 2023-0054

Objet : Frais de garde pour animaux errants

Denise SOULAT rappelle au conseil municipal que la Commune signe tous les ans une convention relative au service de fourrière animale avec la S.B.P.A. (Société Berrichonne de Protection Animale) – Refuge de MARMAGNE.

Néanmoins, la Commune dispose de son propre chenil dans lequel elle garde les animaux errants avant de les emmener à la SBPA, si elle ne trouve pas son propriétaire.

Considérant les frais de prise en charge des animaux errants gardés au chenil communal ;

Denise SOULAT propose de fixer les tarifs suivants :

- 30 € la 1^{ère} capture par les services communaux et mise au chenil communal d'un animal errant ;
- 75 € à partir de la 2^{ème} capture du même animal dans l'année.

Vu l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE les tarifs proposés pour la capture des animaux errants sur la Commune, à partir du 1^{er} juin 2023, selon les conditions susmentionnées ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'arrêté N°30A/2020 du 6 octobre 2020, portant création d'une régie de recettes « services POP » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/05/2023

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 24/05/2023

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Lionel : Absent excusé

❖ Denise :

- Remercie, de la part du Maire, les conseillers et toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de l'inauguration des travaux de revitalisation du Centre Bourg.
- Donne lecture aux conseillers municipaux de divers courriers reçus en mairie.
- Informe les conseillers :
 - Que la Commune a perçu les derniers soldes des subventions des travaux du centre bourg.
 - Que certains élus ont reçu une nouvelle société pour la mise en place de la vidéo protection sur la Commune. Le choix s'orienterait vers un achat et une demande de subvention auprès de la FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) au cours du dernier semestre 2023, pour un achat programmé en 2024.

Denise Soulat précise que la location s'avère beaucoup trop onéreuse (25 000 € HT) alors que pour l'achat environ 17 000.00 € HT.

- Que les réunions de travail sur le PLUI continuent au sein de la CDC. Catherine y participe accompagnée de Cécile Mégret, secrétaire de mairie et Sophie Lacour, agente chargée de l'urbanisme en mairie.
- Qu'elle s'est rendue à une réunion avec le SDIS et la Sous-Préfecture, en tant que correspondante incendie, le 6 avril 2023 pour évoquer les incendies dans notre secteur de la Sologne.

Denise Soulat explique qu'à cause de la sécheresse et le manque d'eau, la Sologne est un massif à risque. Les massifs ont plusieurs stades de risques au niveau des feux de forêt : vert, jaune, orange, rouge et noir. La Sologne se situe entre le jaune et l'orange. Cette année, ils craignent des feux de forêt pour la Sologne. Il est demandé aux propriétaires de laisser leur plan d'eau accessible.

- Que la première réunion de la commission caquetoir s'est réunie le 12 mai afin de prévoir la répartition des articles de chacun. La prochaine réunion aura lieu le Mardi 30 Mai 2023 à 18h00.
- Qu'elle s'est rendue le 27 avril à la caserne des Pompiers Sologne 18 pour la présentation du nouveau Commandant du SDIS.

Denise Soulat précise que le commandant Dusselier est nouveau et désire connaître nos sapeurs-pompiers volontaires.

- Qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne pour expliquer les modalités du transfert des compétences eau potable et assainissement à l'EPCI.
- Qu'un courrier a été envoyé au député François Cormier-Bouligeon, selon une demande de l'AMRF, afin de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée nationale, le texte adopté au Sénat, en 1^{ère} lecture, visant à permettre une gestion différenciée de la compétence eau et assainissement. Cette proposition de loi restaure ainsi la liberté locale, et permet aux Maires de déterminer, territoire par territoire, quel niveau est le plus pertinent pour gérer ces compétences. Le SIAEP Brinon-Clémont a fait le même courrier dans ce sens au député.
- Commission du personnel communal le Mercredi 10 Mai, le compte-rendu a été diffusé à tous les conseillers.

- Qu'elle s'est rendue le 16 Mai à la réunion du SYRSA (Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents) en tant que déléguée suppléante.

Denise Soulat précise que la partie « GEMA » est gérée par le SYRSA, c'est la « Gestion des Milieux Aquatiques », c'est-à-dire la gestion des embâcles et du tracé de la rivière, afin de renaturaliser la rivière comme avant et éviter que l'eau n'arrive trop vite sur les zones inondables.

Le « PI », c'est la Prévention des Inondations. Pour le moment, c'est la Communauté de Communes Sauldre et Sologne qui possède cette compétence.

- Qu'elle s'est rendue le 22 mai au Conseil Communautaire.
- Qu'elle a envoyé un courrier au Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers du Cher et de l'Indre, pour soutenir les infirmiers de Brinon afin qu'ils conservent leur cabinet médical à Brinon, qui est un cabinet secondaire. Mme Rénier, Présidente de la CDC, en a fait de même et Anne Cassier, vice-Présidente du Conseil Départemental, en a été averti également.

Denise Soulat précise que suite aux bruits qui courent, le cabinet infirmier ne va pas fermer. C'est simplement un renouvellement pour leur local différencié de Brinon par rapport à leur local principal de Pierrefitte-sur-Sauldre. Cette autorisation était arrivée à échéance.

❖ Catherine :

- Informe les conseillers municipaux :
 - Que la classe de découverte s'est très bien passée et les enfants sont contents de leur séjour.
 - Qu'elle s'est rendue à la réunion à Ste Montaine pour la mise en place de la CTG (Convention Territoriale Globale) par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CDC) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
 - Que l'ALSH d'avril s'est bien déroulée avec une moyenne de 12 enfants dans la semaine. Le prochain ALSH aura lieu du 10 au 28 Juillet 2023. Sylvie sera directrice, avec Joséphine Lucy, titulaire BAFA, Amandine Rocher, stagiaire BAFA et Axel Pornin, animateur. Le projet pédagogique a été envoyé à la commission pour validation cette semaine. Les inscriptions débuteront le 5 juin jusqu'au 22 juin inclus.
 - Qu'un RDV a eu lieu le 7 avril avec Mme Aurore Schaeffer, directrice du centre affaire du Crédit agricole Centre Loire d'Argent sur Sauldre et Denis Giraud, Président de la Caisse locale, afin de présenter aux élus les compétences de la caisse locale en matière d'aides aux collectivités, notamment dans le domaine du Patrimoine, mais aussi auprès des associations.
 - Que le séjour jeunes a fait le plein : 24 jeunes de la CDC partiront cet été en vacances à Trojan les Bains.

❖ Patrick :

- Informe les conseillers municipaux :
 - Que la Commune n'a pas souhaité donner suite à la proposition d'installation de distributeur de pizza par « Just Queen » compte tenu de la couleur de celui-ci et de l'emplacement (périmètre de protection de l'ABF), mais aussi par le fait qu'il nous demandait de signer, en amont de toutes demandes d'autorisations, une convention de bail.

- Qu'il s'est rendu à la réunion le 4 avril 2023 au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) avec Christian Laroche. La prochaine réunion aura lieu le 20 juin à 17h00.
- Que la signature des Ordres de services avec Monteiro électricité et Ets Drouet a eu lieu le 5 avril avec Mme Clament. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 7 juin à 14h30.
- Que la 1^{ère} réunion de démarrage avec le cabinet Merlin et le CIT pour l'étude diagnostique de l'assainissement collectif a eu lieu le vendredi 21 avril 2023. Plusieurs documents sont à transférer à M. Berthéas. Le compte-rendu de cette réunion a été transféré à tous les conseillers.
- Qu'une commission des travaux a eu lieu le 17 avril 2023. Le compte-rendu a été diffusé à tous les conseillers.
- Qu'une commission des travaux a eu lieu le 23 Mai à 20h00 : décision :
 - ✓ SPANC Maret : Gaëtan Louis pour 7 060 € HT soit 8 472 € TTC.
 - ✓ Achat d'une pyramide pour le Jardin Anglais : Entreprise JPP pour 5 180 € HT soit 6 216 € TTC.
 - ✓ Abattage urgence d'un peuplier près de la Sauldre suite à l'expertise : 450 € HT soit 540 € TTC.
 - ✓ Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture du logement communal de la Démocratie.
 - ✓ Changement pour fin juin de toutes les lames du mobilier urbain pris sous garantie.
- Qu'il s'est rendu à Bourges le 9 mai pour représenter le Maire lors du Conseil Départemental de la Nature des Paysages et des Sites, en formation « Carrière », afin d'émettre un avis sur l'extension de la carrière Cassier à la Baronnière. Celui-ci est réputé favorable à l'unanimité.
- Qu'il s'est rendu le 11 Mai à la commission sécurité des deux campings de la Commune, la SARL les 5 étangs et le club Hippique.
- Qu'une commission culture a eu lieu le 15 mai à 18h30, le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers.
- Qu'il remercie les personnes présentes lors du beau spectacle du samedi 20 mai par Helmut Von Karglass – environ 80 personnes présentes.
- Qu'il se rendra le Mercredi 24 Mai à 14h00 à la mairie d'Aubigny-sur-Nère pour le tirage au sort des jurys d'assises pour 2024.
- Que le Dimanche 28 Mai aura lieu l'exposition des vieilles voitures Place de la Jacque.

Une demande avait été faite pour buser le fossé au N°2 rue de la chardonnière, cette demande a été refusée, mais étant donné les travaux, il a été autorisé un busage temporaire qui sera enlevé aussitôt les travaux achevés et le fossé sera nettoyé.

❖ Marie :

○ Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle a rédigé l'article sur la Commune qui paraîtra dans le livret du comice agricole pour le week-end du 9 et 10 septembre 2023. Une réunion de préparation a eu lieu le 5

mai 2023. L'élection de la reine du comice aura lieu le Samedi 8 Juillet à la salle Jean Boinvilliers, plus grande salle du canton.

- Que la commission « manifestations et relation avec le milieu associatif » s'est réunie le 17 avril pour élaborer le programme du 14 juillet 2023. Le compte-rendu a été diffusé à tous les conseillers. A ce jour, elle attend toujours la réponse des pompiers.
- Qu'elle a rencontré plusieurs présidents des associations : Tennis le 17 avril, l'Harmonie Chorale le 6 Mai, L'école de musique le 17 Mai et la Gym le 30 mai.
- Qu'elle a reçu un courrier du Président de l'école de musique sollicitant une nouvelle aide supplémentaire afin de pouvoir continuer l'activité en septembre prochain.
- Que le samedi 25 juin aura lieu un concert pour la fête de la musique en collaboration avec l'école de musique et l'harmonie chorale, sous le kiosque.

❖ Michel :

- Aucune question et information.

❖ Michèle :

- Aucune question et information.

❖ Séverine :

- Aucune question et information.

❖ Christian :

- Aucune question et information.

❖ Sonia :

- Informe les conseillers qu'elle s'est rendue en tant que déléguée suppléante à la réunion du SIVOM Sologne Pays fort à Aubigny-sur-Nère, le 11 avril 2023 à 18h30. L'ordre du jour principal était le vote des budgets.

Sonia Chapron donne des informations sur la concentration en nitrates de l'eau de la Belle Fontaine de Sainte Montaine.

❖ Jean-Philippe :

- Aucune question et information.

❖ Gérard :

- Aucune question et information.

❖ Guillaume : Absent excusé.

- Cécile Mégret, secrétaire du SIAEP Brinon-Clémont, informe les conseillers de la signature du marché avec le Cabinet Impulse pour l'étude patrimoniale eau potable et que l'Agence de l'eau subventionne cette étude à 80% soit 55 800.64 € sur les 69 750.80 € HT de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h45.
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 26 Juillet 2023
Certifié affiché, le 26 Juillet 2023,

Publication par affichage en mairie le 27 Juillet 2023,
Mis en ligne pour diffusion le 27 Juillet 2023.

La Présidente de la séance,
Denise SOULAT




La Secrétaire de Séance
Catherine HUPPE

